

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joannie Thibeault

<https://www.cadre21.org/membres/7e09746278efea7e9bdeb009>

Date d'obtention : 2023-11-27 17:46:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de bien recueillir les informations pour avoir un portrait de la situation et mettre fin à la propagation des images rapidement. Ne pas hésiter à enclencher la trousse sexto afin d'agir en prévention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je crois que ça va permettre d'avoir un cadre uniforme et clair pour chaque intervention, ce qui est rassurant autant pour les intervenants que les jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer d'avoir les informations afin de bien les accompagner dans les démarches que cela pourrait impliquer. Garder en tête que nous jouons un rôle éducatif (pas de jugement) et que le but est de les outiller dans leur utilisation des différentes plateformes qui s'offrent à eux.